

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2015, les points suivants ont été abordés :

Compte tenu des pénalités de remboursement des emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole, renégocier les emprunts avec cette banque serait plus couteux pour la commune, sa proposition n'est donc pas retenue.

Un conseiller municipal expose à l'assemblée la proposition de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Cette banque propose un réaménagement du taux sans frais de renégociation et sans frais de remboursement par anticipation. Le nouveau taux proposé étant de 2.80 % contre 4.04 % pour le taux initial. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte les propositions à l'unanimité.

Un courrier pour une demande de subvention exceptionnelle destinée au renouvellement des jeux à l'école maternelle a été adressé à l'équipe municipale par les enseignantes concernées. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le financement des nouveaux jeux.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de résiliation de Madame Françoise SALLET, qui cessera prochainement son activité agricole, à compter du 1er janvier 2016, de la location des parcelles des terrains communaux Section A n°227 Les Bruyères d'une superficie de 1 ha 3620 et n°228 Les Bruyères de 0 ha 1268, A 244 au Corbet de 0 ha 3475 et A 892 à Varambon de 1 ha 9948.

Il souligne que Monsieur Vincent GROSBON, jeune agriculteur est intéressé par la location de ces parcelles. Après divers affichages de l'abandon des parcelles précitées, seule la demande de ce dernier est parvenue en Mairie. Monsieur le Maire invite donc le Conseil à se prononcer à l'exception de Madame Béatrice GROSBON qui est sortie de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité de louer, à compter du 1er janvier 2016 à Monsieur Vincent GROSBON, les parcelles ci-dessus mentionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité de louer, à compter du 1er janvier 2016 à Monsieur Vincent GROSBON, les parcelles ci-dessus mentionnées. Charge Monsieur le Maire de la suite du dossier et l'autorise à signer tout document s'y référant.

Un des agents chargés de l'entretien de la voirie est actuellement en congés. La pose de caniveaux trapézoïdaux a eu lieu semaine 27, ils protégeront les oléoducs pendant les prochains travaux de curage des fossés par les agents communaux.

Sécurité incendie salles des fêtes, mairie : les conseillers en charge du projet devraient recevoir la commission de sécurité dans le courant de la semaine 38.

Le C.S.C. de CHEVROUX demande s'il est possible d'enterrer une citerne à gaz dans le sol du stade. Monsieur le Maire donne son accord de principe sous réserve de respecter les normes en vigueur.

2 Déclarations préalables ont reçu un avis favorable :

DP 00110215D0009 – PERRIN Anthony – 347 route de l'étang – Pose d'un mur de clôture et d'un portail

DP 00110215D0010 – BAYARD Freddy – 611 route des Gonnières – Pose d'un mur de séparation sur la parcelle

Un conseiller fait le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 22 juin 2015.

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal la décision prise par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 22 juin 2015, relative à un changement de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1994 modifié, portant constitution de la Communauté de Communes de Pont de Vaux, de la manière suivante :

1) Compétences obligatoires

1-2 action de développement économique intéressant l'ensemble de la collectivité

- Construction et entretien d'une patinoire

A rajouter :

- Construction, entretien et gestion (en régie directe ou par un tiers) d'une patinoire.

Monsieur le Maire demande enfin à son conseil d'accepter cette modification des statuts de la Communauté de Communes de Pont de Vaux.

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,

Et après en avoir délibéré,

Approuve cette modification des statuts de l'EPCI susnommé, telle que sus précisée.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au présent document.

Ainsi fait et délibéré et ont les membres présents signé après lecture.

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 Juin 2014,

Vu la loi n° 2015-264 du 9 Mars 2015, autorisant l'accord local de répartition des sièges du Conseil Communautaire,

Vu le courrier du 16 Juin 2015 de Monsieur le Préfet acceptant la démission de Monsieur le maire de Reyssouze,

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il convient à présent de définir la nouvelle composition du Conseil Communautaire qui devra respecter les règles suivantes :

- Le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en application de la loi (III ET IV de l'article L5211-6-1 du CGCT), à savoir pour la communauté de Communes de Pont de Vaux, 28 sièges ;
- Chaque commune doit disposer d'au moins un siège et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- Le nombre de sièges attribué à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population communautaire, avec toutefois 2 exceptions conformément à la loi suscitée.

Il propose la composition du Conseil communautaire de Pont de Vaux suivante répartie sur 25 sièges :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES
PONT DE VAUX	5
SAINT-BENIGNE	3
REYSSOUZE	2
CHEVROUX	2
GORREVOD	2
CHAVANNES SUR REYSSOUZE	2
SERMOYER	2
OZAN	2
ST ETIENNE SUR REYSSOUZE	2
BOZ	1
ARBIGNY	1
BOISSEY	1

Il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,

Et après en avoir délibéré

- Accepte la proposition de la nouvelle composition du Conseil Communautaire de PONT DE VAUX telle que suscitée.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au présent dossier.

Ainsi fait et délibéré et ont les membres présents signés après lecture.

Unanimité.

Le p'tit Chevrouiti a été distribué semaine 28.

Courriers divers reçus en mairie :

Pour information, FREE Mobile va installer une nouvelle antenne relais sur de celle de Bouygues à CHEVROUX

MAXXIS informe Monsieur le Maire de son passage sur la commune de CHEVROUX à l'occasion de la randonnée touristique et gastronomique de PONT DE VAUX organisée en complément d'animation lors des 12 h du Mondial Quad de PONT DE VAUX. Cette randonnée aura lieu entre le 22 et le 23 août prochain.

Communication est faite du bilan d'activité 2014 de Dynacité à l'assemblée.

Communication est faite à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de « CHEVROUX Nouvelles », publication officielle de l'Administration communale de CHEVROUX Suisse.

CHEVROUX LE 24 JUILLET 2015